

**Procédure Normalisée de Fonctionnement**

<b>TITRE :</b> ENTRETIEN DES FILTRES D'ÉVACUATION ET VÉRIFICATION DES PRESSIONS D'AIR	<b>NUMÉRO :</b> E-14
<b>DESTINATAIRES :</b> Personnel du Service des animaleries	<b>Version 1 :</b> 12.10.2011 <b>Version 4 :</b> 25.07.2016
<b>ÉMISE PAR :</b> Normand Lapierre, T.S.A. <b>CORRIGÉE :</b> Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	<b>CIPA :</b>
<b>APPROUVÉE PAR :</b> Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	<b>DATE :</b> 02.12.2011
<b>BUT :</b> Assurer une bonne qualité d'air dans l'animalerie et contrôler les mouvements de l'air.	

**MATÉRIEL :**

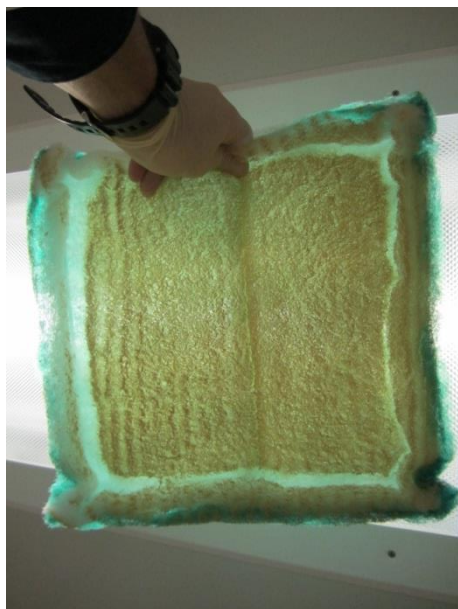
- Mouchoir de papier
- Tournevis plat
- Gants latex ou nitrile
- Masque N-95
- Escabeau
- Filtre de remplacement

**SANTÉ ET SÉCURITÉ :** Une vérification et un entretien régulier des filtres d'évacuation permettent en combinaison avec des systèmes de cages performants, le port adéquat des équipements de protection personnelle et l'élimination appropriée de la litière de contrôler le taux de particules allergènes présent dans l'air.

**PROCÉDURES DE VÉRIFICATION DES FILTRES D'ÉVACUATION:**

1. Vérifier au moins une fois toutes les 3 semaines les filtres de tous les locaux de l'animalerie y compris les salles de manipulation, les corridors et les entrepôts.
2. Repérer la grille protectrice du conduit d'évacuation de l'air. Dans la majorité des locaux, celle-ci est située au plafond à l'opposé de la porte.
3. Enfiler un masque N-95 ainsi qu'une paire de gants.
4. Placer l'escabeau sous la grille protectrice et y grimper pour l'atteindre.
5. Dévisser les 2 vis de rétention de la grille.
6. Ouvrir la grille.
7. Épousseter la grille avec un linge sec.

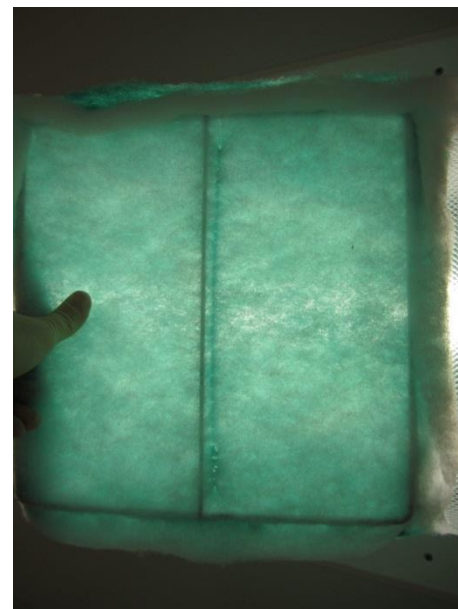
8. Retirer le filtre
9. Passer l'aspirateur sur la surface blanche du filtre afin d'enlever la poussière accumulée.
10. Évaluer par la suite le filtre en l'exposant à la lumière (côté blanc vers la lumière). Si la lumière ne passe plus de façon homogène, le filtre doit être changé. Si l'intégrité du filtre est altérée, celui-ci doit également être remplacé. Sinon remettre le filtre en place et passer à l'étape 12. \*Les filtres devraient être toutefois être remplacés une fois par année.



Lumière ne passe plus  
Filtre à changer



Lumière passe partiellement  
OK



Lumière passe  
Filtre neuf

11. Disposer du filtre dans un sac à déchet ordinaire sauf s'il provient du bioconfinement II. Dans ce cas, le mettre dans un double sac orange biomédical et le passer à l'autoclave avant d'en disposer définitivement.
12. Remettre un filtre d'évacuation de la bonne dimension, côté vert vers le conduit d'évacuation.
13. Incrire la date de changement ou de vérification du filtre dans le registre d'entretien aux 3 semaines de la pièce, pour les filtres situés dans les pièces hébergeant des animaux, ou dans le cartable *Registre d'entretien aux 3 semaines de la ventilation* situé dans le bureau du SB-M415, pour les filtres des salles de manipulation, des corridors et des entrepôts.
14. Indiquer sur la boîte de filtres le nombre restant et la date de l'inventaire (dans le cas où le filtre serait à remplacer).
15. Refermer la grille et visser les vis de rétention

#### PROCÉDURES POUR VÉRIFICATION DES PRESSIONS D'AIR :

1. Seuls les locaux suivants du « Conventuel 2 » doivent être en pression positive : SB-M429, SB-M435 et SB-M438.

- Vérifier quotidiennement les cadrans de la section « Conventuel 2 ». Selon le statut sanitaire des locaux d'hébergement une valeur + ou – est indiqué. Voir le document intitulé **Plan SB ventilation** pour connaître la pression désirée dans chaque local.

Voyant lumineux indique  
« Normal » et valeur +



Voyant lumineux indique  
« Alarm » et valeur -



- Si une valeur anormale est indiquée:
  - Vérifier en premier lieu si la porte du local examiné est bien fermée
  - En deuxième lieu, faire un constat visuel de la pression en suivant les étapes 4 à 7 de cette section.
  - Faire une vérification du filtre d'évacuation du local, tel que décrit dans cette P.N.F. à [PROCÉDURES DE VÉRIFICATION DES FILTRES D'ÉVACUATION](#), si les 2 premières vérifications ne permettent pas de rectifier la situation.
  - Contacter le technicien en gestion des soins animaliers si la situation n'est pas corrigée après ces correctifs et effectuer un appel de service urgent pour « problème de ventilation ».
- Vérifier au moins une fois toutes les 3 semaines, de manière visuelle, les pressions d'air de tous les locaux de l'animalerie y compris les salles de manipulation, les corridors et les entrepôts.
- Prendre un mouchoir de papier.
- Maintenir le mouchoir devant le seuil de porte à l'extérieur du local (la porte doit être fermée).
- Pour une pression positive, le mouchoir aura tendance à être poussé vers le corridor. À l'inverse à pression négative, le mouchoir aura tendance à être aspiré dans le local. Si la pression est inadéquate dans un ou des locaux, passer à l'étape 3 de cette section.